

LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 27 OCTOBRE 2016

SOMMAIRE

- 1) **Un duo à la traîne**
- 2) **Il est seul à y croire ?!...**
- 3) **Un coup fatal**
- 4) **Les néolibéraux et le libre-échange**
- 5) **Les futures surprises de...**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) 2017: Mélenchon devance Hollande et Valls à gauche



Le député européen, Jean-Luc Mélenchon, le 23 avril 2016 à Montréal. - Marc BRAIBANT - AFP

Un nouveau sondage, publié ce mardi soir, révèle que Jean-Luc Mélenchon devance dans tous les cas François Hollande et Manuel Valls lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2017.

Nouvelle claque pour François Hollande. Dans l'éventualité où ils seraient candidats en 2017, François Hollande ou Manuel Valls se verraient devancer par Jean-Luc Mélenchon dans les sept configurations présentées dans ce sondage Kantar Sofres OnePoint pour Le Figaro, LCI et RTL publié ce mardi soir.

Mélenchon, devant Hollande et Valls

Dans les cas de figure où François Hollande fait face, à gauche, à Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon, c'est l'ex-ministre de l'Economie qui l'emporte toujours devant l'eurodéputé et enfin François Hollande. Autre hypothèse. Si François Hollande affronte à gauche seulement Jean-Luc Mélenchon, ce dernier l'emporterait aussi sur l'actuel chef de l'Etat.

Dans ces deux mêmes configurations, si Manuel Valls prend la place de François Hollande, l'actuel Premier ministre terminerait lui aussi en troisième position et également derrière Mélenchon. De quoi refréner les ambitions de l'actuel Premier ministre que bon nombre de députés, à l'image de Jean-François Cambadélis, estiment « présidentiable ».

Valls change de tactique

C'est donc probablement en fonction de ces hypothèses que Manuel Valls, brandissant la menace d'une gauche "pulvérisée" à la présidentielle, s'est repositionné samedi dernier au centre du jeu, se disant "fier" du bilan gouvernemental, avec un appel au rassemblement lancé à Arnaud Montebourg et Emmanuel Macron. Un message de main tendue à toute sa "famille politique". Un vibrant plaidoyer pour l'unité prononcé une nouvelle fois ce mardi même devant les socialistes du Palais Bourbon qui ont fait part de leur doutes sur l'avenir du parti.

Pourtant, il y a huit mois, le Premier ministre avait fait le constat froid de "positions irréconciliables à gauche", enterrant alors une grande primaire de rassemblement de Jean-Luc Mélenchon à Emmanuel Macron.

II) Pour Michel Sapin, le CETA apporterait "un mieux" aux Français

Le ministre de l'Economie et des Finances a défendu le traité commercial UE-Canada en plein blocage de l'accord par le parlement wallon.



ERIC PIERMONT / AFP

Le ministre de l'Economie et des Finances, Michel Sapin, a dit mardi espérer que le traité commercial UE-Canada (CETA), dont la signature est bloquée par le manque d'unanimité en Belgique, n'était "pas mort", estimant qu'il apporterait "un mieux aux Français". "J'espère qu'il n'est pas mort, parce qu'il apporterait un mieux aux Français", a-t-il déclaré dans "L'épreuve de vérité" (Public Sénat/Radio Classique/Les Echos/AFP).

"Ce n'est pas un danger", a-t-il ajouté, estimant qu'il fallait "l'expliquer parce qu'il y a toujours des peurs". Le comparant au traité en cours de négociations entre l'UE et les Etats-Unis (TTIP), M. Sapin a jugé qu'il était "d'une meilleure qualité". "Il a été beaucoup mieux négocié, il a permis de respecter un certain nombre de choses, les services public, la culture, l'environnement", a souligné le ministre. Le TTIP n'a "pas la même qualité".

Un bras de fer s'est engagé entre le gouvernement wallon, devenu de facto le chef de file de l'opposition au CETA, la Belgique, dont le gouvernement central est favorable à l'accord, et l'UE, qui espérait pouvoir signer le traité jeudi à Bruxelles lors d'un sommet avec le Canada, en présence du Premier ministre Justin Trudeau. La Belgique est le dernier des 28 Etats membres à ne

pas avoir donné son feu vert en raison du non de la Wallonie, de la région de Bruxelles-capitale et de la communauté linguistique "française" qui refusent de délivrer leur autorisation, requise selon l'organisation constitutionnelle du royaume.

Il s'agit des "règles constitutionnelles de chacun des pays, je ne vais pas les critiquer, mais je pense qu'il serait meilleur pour tout le monde, y compris pour la Wallonie, que cet accord puisse être signé", a jugé M. Sapin.

(Avec AFP)

challenges.fr

comité de concertation qui regroupe toutes les entités fédérées de Belgique et le gouvernement fédéral, le premier ministre belge, Charles Michel, a informé les dirigeants européens que la Belgique n'était pas « en état » de signer l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. « On nous a demandé de donner une réponse claire aujourd'hui. La réponse claire à ce stade, c'est non », a-t-il commenté.



7/7.be

III) Libre-échange: la Wallonie porte un coup fatal au traité avec le Canada

Par martine orange

Le CETA est mort, dans sa version actuelle. C'est au nom de la « vitalité démocratique » que les socialistes qui dirigent la Wallonie ont dit non à l'accord commercial entre l'Europe et le Canada. Et ce malgré des pressions répétées, en particulier de la France. Ce refus bloque l'approbation de l'accord par l'Union européenne, qui se retrouve en plein désarroi. Accusées : les méthodes de négociations opaques de la commission européenne.

L'ultimatum lancé par le président du Conseil européen, Donald Tusk, n'a eu aucun effet, si ce n'est peut-être d'exacerber un peu plus le débat. Sommé de répondre par oui ou par non d'ici à lundi soir à l'accord commercial entre l'Union européenne et le Canada (Comprehensive Economic and Trade Agreement ou CETA), le gouvernement wallon a maintenu son refus d'approuver l'accord en l'état, entraînant la Belgique à sa suite.

Lundi 24 octobre, à l'issue d'une réunion du

Le CETA est-il mort ? Les responsables européens veulent y croire encore. L'accord commercial avec le Canada paraît cependant durablement compromis. S'il est signé un jour, il ne le sera pas dans les mêmes termes. La commission européenne, qui avait pesé de tout son poids dans cette négociation, se retrouve plongée dans un profond désarroi.

Le blocage de la Wallonie a été accueilli par un flot de critiques des partisans du CETA. Les Flamands, en particulier, qui soutiennent cet accord contre la Wallonie et Bruxelles, sont particulièrement remontés. Ils dénoncent les manœuvres politiques d'un gouvernement socialiste, travaillant sous l'influence des syndicats et du Parti du travail de Belgique (PTB), d'une région qui ne vit que des subsides de l'État. Les Wallons leur rétorquant qu'ils agissent dans le cadre des nouvelles lois fédérales que les Flamands leur ont imposées, au nom du régionalisme.

La confirmation du refus de la Wallonie, en revanche, a été saluée par un concert d'applaudissements et d'encouragements par tous les opposants au traité de libre-échange avec le Canada en Europe. Tous se félicitent du courage et de la ténacité du gouvernement wallon, le seul qui a su tenir tête à l'Union européenne. Tous espèrent que le non wallon signe la mort de ce type d'accord, qui donne tout pouvoir aux multinationales face aux États, ou du moins ouvre à des renégociations sur de nouvelles bases.

Le gouvernement wallon se défend de vouloir la mort du CETA. Pour lui, il ne s'agit pas de fermer la porte à tout accord mais de l'améliorer. « Il est d'autant plus important de fixer des règles sociales, environnementales, commerciales élevées que cet accord est appelé à servir de modèle à tous les autres », expliquait le chef du gouvernement, le socialiste Paul Magnette, la semaine dernière devant le gouvernement wallon. Tous ont le TAFTA (accord entre l'Union européenne et les États-Unis) en tête. Face à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux si considérables, toutes les négociations doivent se faire dans la transparence, dans le cadre d'une discussion démocratique et avec l'assentiment des citoyens, insistait-il dans un discours d'une tenue et d'une hauteur de vue dont on peine à trouver des échos en France. Et c'est au nom de la « vitalité démocratique » de la Wallonie, que Paul Magnette justifiait le refus de l'accord (voir la vidéo ci-dessous).

<https://youtu.be/B5GhqxWeqzQ>

© Tripalio

Nulle envie donc de jouer le « dernier village gaulois qui résiste », se défendent les responsables wallons, « mais juste de défendre des convictions ». « Dans les circonstances actuelles, on ne peut pas donner un “oui” aujourd'hui », a expliqué Paul Magnette, à la sortie de la réunion du comité de concertation. « Nous ne déciderons jamais rien sous ultimatum ou sous la pression (...). Chaque fois que l'on essaie de poser des ultimatums, ça rend impossibles les discussions sereines, ça rend impossible le débat démocratique », a-t-il ajouté.

Le matin, le président (centriste) du parlement de Wallonie, André Antoine, avait prévenu qu'il ne serait pas possible de respecter l'échéance de lundi fixée par le Conseil européen. « Nous sommes aujourd'hui devant une marmelade de textes. J'ai 300 pages de textes, 1 300 pages d'annexe, 2 ou 3 déclarations interprétatives », avait-il expliqué à RTL, avant de demander aux négociateurs de la clarté, de la cohérence et de l'équilibre dans les rapports avec le Canada.

Plusieurs points inquiètent les représentants wallons et exigent, selon eux, des modifications substantielles. Il y a d'abord les dispositions prévues sur les tribunaux arbitraux, qui risquent d'aboutir à la création d'une justice parallèle, hors des États, permettant aux multinationales

d'attaquer les États pour des mesures ou des règles qu'ils jugent contraires à leur intérêt. De même, ils s'alarment de l'absence de clauses de sauvegarde réciproques en matière agricole ou sur les appellations d'origine qui permettraient à des entreprises américaines de se faufiler dans le dispositif de libre-échange. Ils s'interrogent sur le maintien des services publics et des politiques de prévention. Tout cela justifie des mesures contraignantes, insistent-ils.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles. Dès que la commission européenne a fait connaître, en septembre 2015, aux responsables politiques le fruit de ses sept années de négociation avec le Canada, la Wallonie a dit que ce texte lui posait des difficultés et qu'elle refuserait de le signer en l'état, comme la loi fédérale le lui permet. L'avertissement a été reçu dans l'indifférence générale. Ce n'est qu'à l'été 2016 que le gouvernement belge a commencé à se demander ce que pouvait bien vouloir le gouvernement francophone. Il a fallu attendre ces dernières semaines, à partir du moment où la signature de l'accord entre l'Union européenne et le Canada a été arrêtée au 27 octobre, pour que le gouvernement belge et les responsables européens réalisent que la Wallonie ne plaisantait pas, qu'elle n'allait pas ratifier comme cela un accord qu'elle désapprouvait. Tout le monde a commencé à s'affoler.

En moins d'un mois, tous ont essayé de rattraper le temps perdu. Les échéances fixées par la commission européenne n'ont cessé de se succéder : au cours de la dernière semaine, le gouvernement wallon devait donner son accord jeudi, puis vendredi, puis dimanche et enfin ce lundi. Tout le week-end, les responsables européens se sont relayés, les uns maniant la carotte, les autres le bâton, pour tenter de faire plier le gouvernement wallon, afin de maintenir la signature du 27 octobre.

Alors que la ministre canadienne du commerce, Chrystia Freeland, avait jeté l'éponge vendredi, estimant impossible de continuer les négociations et sommant l'Europe de « finir le job », le président du parlement européen, Martin Schulz, a repris le flambeau pendant le week-end. Samedi, il se disait encore « optimiste » sur l'issue des négociations. Dimanche, il ne disait plus rien.

LAPRESSEENREVUE.EU

Perte de légitimité

Car entre-temps, la machine bureaucratique européenne semble avoir repris le dessus. Dimanche, les responsables wallons faisaient part de leur énervement : le texte qu'on leur avait soumis ce jour-là était en retrait par rapport à celui de la veille. Leur agacement était d'autant plus grand que, dans le même temps, Donald Tusk accentuait les pressions pour les obliger à plier. Ce qui lui vaudra un tweet rageur de Paul Magnette en retour : « Dommage que les pressions de l'UE sur ceux qui bloquent la lutte contre la fraude fiscale ne soient pas aussi intenses. »



Aujourd'hui, la commission européenne se défend de toute pression. « La Commission n'a pas l'habitude de travailler avec des ultimatums ou des délais », assurait le porte-parole de la commission européenne, Margaritis Schinas, lors de sa conférence de presse lundi, avant de connaître la position de la Belgique. La commission européenne prône désormais « la patience » à l'égard de la Belgique. Que peut-elle dire d'autre ? Sauf à provoquer une crise politique et constitutionnelle, elle ne peut faire plier la Wallonie. De toute façon, elle n'en a plus les moyens.

Après la Grèce et le Brexit, l'effet de souffle provoqué par le refus du gouvernement wallon ébranle un peu plus l'édifice européen. Au début du mois, le gouvernement canadien s'en prenait à la commission européenne, lui reprochant de ne plus avoir la capacité de négocier pour tous. Un échec de l'accord risque « d'envoyer un message clair que l'Europe a choisi un chemin qui n'est peut-être pas très constructif », prévenait le premier ministre canadien Justin Trudeau.

Depuis vendredi, les critiques sont encore plus féroces. « C'est évident que si une petite communauté est capable de tenir en otages 500 millions de citoyens de l'UE, il y a un problème clair dans le processus de décision et le système de mise en œuvre en Europe », a assuré Gianni Pittella, président du groupe Socialistes et démocrates (S&D) au parlement européen,

reprochant à la Wallonie de mettre en péril toute la politique de l'Union européenne. « Peut-être que le problème de l'Union européenne est trop de démocratie plutôt que pas assez », renchérisait lundi le chroniqueur du Wall Street Journal Simon Nixon.

Pour tous les défenseurs du CETA, la faute de ce qui arrive incombe en premier à Jean-Claude Juncker, président de la commission européenne. Alors que l'Union européenne a depuis le traité de Rome entière liberté pour négocier au nom de tous des accords commerciaux, le président de la commission européenne a accepté que les accords commerciaux en discussion soient soumis à la ratification des parlements et non plus seulement des États. Pour les tenants de l'ordre, c'est la porte ouverte à toutes les surenchères, à tous les populismes. « Si on lâche la politique communautaire en pâture aux politiciens de tout bord, c'est problématique », dit Sébastien Jean, directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii).

Les observateurs britanniques se montrent les plus nerveux sur cette question : ils se placent dans la perspective des négociations sur le Brexit. Si l'Union européenne échoue à faire passer auprès des différents gouvernements un traité avec le Canada, jugé assez inoffensif, qu'en sera-t-il lorsque le gouvernement britannique entamera les pourparlers avec l'ensemble des pays européens sur sa sortie de l'union, se demandent-ils ? Les enjeux y sont beaucoup plus importants.

La perte de légitimité de la commission européenne rendait indispensable ce recours aux parlements des pays signataires, répliquent d'autres observateurs. « Compte tenu de l'animosité à l'égard de l'Union européenne en général et des accords commerciaux en particulier, la décision d'autoriser une ratification du CETA pays par pays, plutôt que s'en tenir au droit de la Commission d'établir la politique commerciale de l'Union, était une idée pragmatique », soutient le Financial Times dans un éditorial. Si faute de la commission européenne il y a, c'est de ne pas avoir pris suffisamment en compte les critiques et les doutes des Européens, de ne pas avoir cherché à bâtir un consensus large autour des questions, de ne pas avoir travaillé dans la transparence, ajoutent d'autres observateurs.

La défiance des citoyens européens à l'égard des accords commerciaux s'explique d'autant mieux qu'ils ont l'impression d'avoir perdu beaucoup en

termes de démocratie, de droits sociaux, de préservation de leur environnement face aux puissances de l'argent. « L'opposition aux accords commerciaux ne se résume plus seulement en termes de perte de revenus (...). Il s'agit de justice, de perte de contrôle, de perte de crédibilité des élites. Prétendre autre chose ne peut que nuire à la cause des échanges », écrit le professeur d'économie politique internationale Dani Rodrik.

Le rejet et l'inquiétude des citoyens face à ces accords commerciaux sont d'autant plus grands qu'il ne s'agit plus d'abaisser des barrières douanières : les droits de douane sont quasiment réduits à zéro. Ces nouveaux accords entendent inscrire des normes, bousculer des droits, des cultures, s'attaquer à des modes de production et de consommation, imposer un droit des multinationales face aux États. On peut comprendre que tout cela suscite appréhension et colère.

« Beaucoup de pays se cachent derrière la Wallonie », accuse Paul Magnette. De fait, le CETA et autres TAFTA rencontrent une opposition grandissante dans toute l'Europe. En Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, en France et partout en Europe, les manifestations contre ces nouveaux accords sont de plus en plus nombreuses. Plus de 300 000 personnes défilaient il y a quinze jours à Berlin contre ces accords commerciaux.

Le problème est que seuls les parlements régionaux belges ont été autorisés à s'emparer de ce dossier au préalable. Tous les autres parlements n'ont obtenu qu'un droit de regard a posteriori : une ratification à prendre ou à laisser. Avec, à chaque fois, la menace de l'ultimatum.

Tandis que l'opposition de la Wallonie est mise en avant, la décision rendue par la cour constitutionnelle allemande est soigneusement passée sous silence. Elle est pourtant aussi lourde de conséquences que le « non » wallon. Le 13 octobre, celle-ci a en effet rendu un avis sur le CETA. Elle a indiqué que le gouvernement allemand pouvait ratifier l'accord avec le Canada, en y mettant toutefois des conditions : l'Allemagne doit pouvoir quitter l'accord à tout moment si elle le demande ; de plus, Berlin ne peut accepter la disposition sur les tribunaux d'arbitrage. Ceux-ci sont, selon la cour de Karlsruhe, contraires à la constitution allemande, présentant le risque d'instituer une justice

parallèle contre l'État allemand. Il n'y a donc pas que les ONG et quelques médisants qui s'inquiètent de ce dispositif antidémocratique.

La France, elle, comme à son habitude, tergiverse. Un jour, le gouvernement français assure que le CETA est le meilleur accord possible. C'est ce qu'a récemment affirmé Manuel Valls : « C'est un bon accord, exemplaire, qui n'a rien à voir avec celui dans lequel s'embourbe l'Union européenne avec les États-Unis, et qu'il faut mettre en œuvre rapidement. » Un autre, le secrétaire d'État au commerce extérieur, Matthias Fekl, assure que la France est opposée au TAFTA et qu'il faut arrêter la négociation. François Hollande a quant à lui tenté de convaincre à plusieurs reprises le Wallon Paul Magnette. La différence entre les deux accords est pourtant infime, d'autant que le CETA pourrait servir de cheval de Troie à toutes les multinationales américaines. Plutôt que de biaiser, de se cacher derrière la petite Wallonie, on aurait aimé que le gouvernement français porte le débat sur le CETA avec la même conviction et le même sérieux que l'ont fait les Wallons. Tout le monde y aurait gagné, y compris l'Europe.

mediapart.fr

IV) Ceta, Tafta... la voie sans issue des accords de libre-échange

Thomas Lemahieu L'Humanité



manifestation devant le siège de l'Union européenne à Bruxelles, le 20 Septembre, pour protester contre les accords commerciaux transatlantiques. PHOTO THIERRY ROGE/afp/Belga-John Thys/AFP AFP

Le refus par la Wallonie d'approuver le traité avec le Canada ouvre une opportunité historique de tout remettre à plat dans les accords de libre-échange, pour en finir avec les dérégulations et privilégier les coopérations. Mais les néolibéraux n'écartent pas un tour de vis autoritaire.

Rien ne va plus pour le libre-échange. Opposé à l'accord entre l'Union européenne et le Canada (Ceta), le veto de deux petites régions, la Wallonie, surtout, avec ses 3,6 millions d'habitants, mais aussi Bruxelles-Capitale (1,2 million d'habitants), fait vaciller un édifice passablement fragilisé par les mobilisations politiques et citoyennes sur toute la planète depuis plus de vingt ans. De quoi mieux mesurer l'affolement dans le camp des partisans des accords de libre-échange. Justin Trudeau, le premier ministre canadien, et Donald Tusk, le président du Conseil européen, refusent toujours d'annuler formellement le sommet prévu jeudi à Bruxelles pour la signature de leur traité de libre-échange. Une manière d'admettre en creux que, si le Ceta, vanté par ses promoteurs comme un « accord modèle », ne passe pas, tous les autres qui peuvent s'avérer plus dévastateurs encore pour l'environnement et les droits sociaux risquent de finir dans les poubelles de l'Histoire.

Une kyrielle d'accords de libre-échange sont aujourd'hui en négociation et, faute d'adoption du traité avec le Canada, ils peuvent tous tomber demain comme des dominos : pour l'Union européenne, il y a le méga-accord avec les États-Unis, le Tafta, dont les négociations secrètes paraissent toujours plus enlisées, mais également des tas de déclinaisons avec d'autres pays sur toute la planète, comme le Japon, le Vietnam, l'Inde, l'Ukraine, le Maroc, la Tunisie, etc. Et c'est le moteur de la mondialisation financière, avec ses mécanismes de dérégulation, qui pourrait se gripper...

Imaginé, au mitan des années 2000, après l'échec du Gatt (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ancêtre de l'Organisation mondiale du commerce) et puis la paralysie de l'OMC, les vastes accords de libre-échange, bilatéraux entre des zones régionales du monde, doivent permettre, dans l'implacable logique néolibérale, d'araser les droits sociaux et les normes environnementales, d'abaisser les obligations dans l'agriculture en matière de sécurité alimentaire, afin de lever, selon le jargon, « les obstacles non tarifaires », sans se contenter de jouer exclusivement sur les tarifs douaniers.

Afin de garantir aux multinationales qu'elles disposeront d'une « égalité de traitement » avec les entreprises locales, la pierre angulaire de tous ces accords de libre-échange d'un genre nouveau réside toujours dans l'institution de cours d'arbitrage plus ou moins privées, dirigées par des avocats spécialisés dans le commerce international, mais en tout cas détachées des tribunaux nationaux. Depuis des années, les risques de contentieux déclenchés contre des États poussent les législateurs à devancer toutes les attentes des multinationales.

Le lobby patronal européen ne prend pas de gants

C'est tout ce système qui est mis en péril avec le rejet du Ceta. Dans le camp des partisans du libre-échange, personne ne s'y trompe. Pour s'en sortir, la Commission européenne a tenté le mois dernier un nouveau coup de bluff en adjoignant au texte de l'accord une « déclaration interprétative » pleine de bonnes intentions, mais à la valeur juridique pour le moins douteuse. Mais cela n'a pas suffi jusque-là.

Face au refus des Wallons et aux soutiens qu'ils reçoivent de toute l'Europe, une tentation nettement autoritaire et parfaitement antidémocratique se dégage désormais. Pour l'heure, elle s'exprime encore mezzo voce. Sans surprise, le lobby patronal européen Business Europe ne prend pas de gants, lui. Emma Marcegaglia, sa présidente, lance un appel solennel : « Nous pouvons encore et nous avons le devoir de ramener à la maison le meilleur accord commercial que l'Union européenne a jamais négocié », estime-t-elle. Mais pour l'avenir, la patronne des patrons européens se fait martiale : « Pour avancer, nous allons devoir repenser nos modes de gouvernance afin d'être bien sûrs qu'une petite minorité ne peut pas prendre tout un continent en otage avec des considérations traduisant sa myopie politique. »

Forts du soutien populaire dans de nombreux pays

Présenté comme un « sage » de l'Union européenne – il a été chargé de suivre les négociations sur le Brexit pour le compte du Parlement européen –, l'ex-premier ministre belge Guy Verhofstadt, un libéral flamand, préconise ouvertement une solution radicale : pour que les traités de libre-échange continuent d'être mis en place, il suffit d'empêcher les peuples de s'en

mêler ! Selon Verhofstadt, le Conseil européen pourrait « facilement » décider que le Ceta est un accord purement européen qui ne nécessite aucune validation par les Parlements nationaux. Et d'ajouter que, à ses yeux, cela constituerait une « très bonne décision » et un « pas en avant dans l'intégration européenne ». « Ce que montre cette question du Ceta, c'est que nous devons revenir à des négociations commerciales qui soient uniquement de compétence européenne », argumente-t-il.

Forts du soutien populaire dans de nombreux pays, les opposants aux accords de libre-échange défendent, évidemment, une tout autre voie. Pour Amélie Canonne, qui suit, dans l'association Aitec, les accords de libre-échange depuis des années, « les défenseurs du traité vont tenter de le sortir de l'ornière, même si, pour réellement répondre aux préoccupations wallonnes, il serait nécessaire de rouvrir le texte et renégocier avec les Canadiens. Aucune assurance ne peut être fournie unilatéralement par l'UE dans des déclarations qui ne font que ressasser les éléments de communication de la DG commerce ». Selon elle, « le Ceta s'impose désormais comme un naufrage, qui remet en cause l'ensemble de la politique de commerce et d'investissement de l'UE. Et c'est une chance pour l'Union européenne : celle d'engager un aggiornamento complet de sa stratégie commerciale afin de négocier enfin des traités coopératifs, solidaires, qui placent en leur centre les droits des peuples et la protection de la planète ».

Le gouvernement français va-t-il encore louer le coche ?

La France croyait pouvoir s'opposer à l'accord de libre-échange avec les États-Unis (Tafta), tout en applaudissant le traité avec le Canada (Ceta)... Mais, basé sur un solide argumentaire de gauche, le refus wallon d'avaliser ce dernier pourrait tout bousculer. La semaine dernière, François Hollande présentait le Ceta comme « une illustration de l'équilibre entre ce que nous devons rechercher comme ouverture et ce que nous devons affirmer comme principes ». Poussée dans ses retranchements, hier, sur l'incompatibilité entre le Ceta et les conclusions de la COP21, Ségolène Royal, la ministre de l'Environnement, a dû ajuster un peu le discours. « Le Ceta a été négocié avant l'accord de Paris sur le climat, il y a donc un besoin de clarification. » Encore un effort pour demander une vraie remise à plat !

l'Humanité.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Le cadeau empoisonné de François Hollande

Jean-Yves Archer / Economiste



Le cadeau empoisonné de François Hollande

LE CERCLE/HUMEUR - Le Président de la République use d'artifices comptables pour minimiser l'impact des dépenses nouvelles sur le budget de 2017. Une surprise dont son probable successeur se serait bien passé.

Le candidat qui parviendra à être élu en mai 2017 prendra certainement le soin de faire réaliser un audit de la situation financière de la France. D'aucuns ont probablement en mémoire le minutieux travail réalisé par la Commission présidée par François Bloch-Lainé durant l'été 1981. Et le fait, instructif, que François Hollande s'en soit dispensé à l'été 2012.

En 2017, il s'agira de produire un audit tramé car il est désormais clair que le gouvernement laisse un certain nombre de surprises poisseuses à son futur successeur. Très récemment, le président de la Commission des finances, Gilles Carrez a affirmé : « La marque de fabrique de ce projet de budget pour 2017 : on gonfle les recettes à encaisser en 2017 et on reporte au maximum les dépenses sur 2018 et au-delà ». Connu pour son goût des formules non stérilement polémiques, le propos de ce responsable n'en a que d'autant plus de relief.

Des hypothèses macroéconomiques exagérément optimistes

Juridiquement, le gouvernement prend d'excessives libertés avec le principe d'annualité budgétaire et tente de s'en émanciper autant que faire se peut. Ce principe consiste en une périodicité annuelle de la loi de finances qui

exclut par conséquent que les autorisations de dépenses n'excèdent une année. Ainsi, certains mécanismes actuellement en cours de déploiement devant le Parlement posent question. Comme l'a fort bien résumé Jacques Attali lors d'une récente intervention sur LCI, le gouvernement « utilise toutes les ficelles à sa disposition ».

C'est vrai pour le taux de croissance maintenu à 1,5% pour 2016 contrairement au consensus de place incluant le Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

C'est vrai pour les dépenses sociales (plus de 800 milliards d'euros) dont l'année 2017 va, hélas, voir une trajectoire se dégrader parallèlement à une reprise (selon l'Unedic) du nombre de chômeurs. C'est vrai pour le fameux seuil de 3% qui est atteignable (certains milieux gouvernementaux visent même 2,7% du PIB comme chiffrage du déficit en 2017) à condition de ne pas être exhaustif sur la montée en puissance de certaines dépenses.

Des charges « x » pour des dépenses « X »

Le pacte de sécurité est certainement une nécessité nationale. Mais alors pourquoi jongler avec l'ampleur pécuniaire de celui-ci. Dans le budget pour 2017, il est enregistré à un niveau de charges « x » alors que le total exhaustif des dépenses s'élève à grand « X ».

Concrètement quand on recrute des milliers de policiers, de gendarmes et de militaires, cela coûte x l'année 1 (ou plus et c'est là la question) mais c'est aussi une décision qui engage pour la durée d'emploi de ces fonctionnaires, soit au moins 30 ans. D'où le grand X pour le calcul de la dépense publique.

Petites astuces

Certains ministres ont le verbe haut et tire profit de la reprise avortée de l'automne dernier. On nous dit plein de jolies choses sur la Sécurité sociale en gommant le « listing » de la dette consolidée des établissements hospitaliers. Même remarque pour les universités où la ministre doit tenir une comptabilité au parfum singulier.

L'Etat n'a pas amélioré ses pratiques et demeure friable face à la facilité politique et technique que constituent les engagements hors-bilan. Très concrètement, la situation financière de l'Unedic

particulièrement tendue (près de 44 milliards de dettes) supposera bel et bien une caution de l'Etat vis-à-vis du « pool » des banques créancières.

La boîte à malices du gouvernement Valls

Manuel Valls est un homme de rigueur qui doit être placé dans l'obligation de composer eu égard aux méthodes du locataire de Bercy qui tente désormais de mettre le maximum de décisions publiques en roues libres.

Dans cette boîte à malices, qui représente une altération de la sincérité de la gestion publique, on trouve pêle-mêle les recapitalisations urgentes d'Areva et d'EDF (différées !), la réorganisation de France Télévisions en situation d'impasse financière, pour reprendre les termes d'un récent rapport de la Cour des comptes. Là encore, tâche différée ! Pour un montant de plus de 10 milliards.

Le budget a une sincérité de façade : il est donc un exercice formel plus qu'un ancrage dans le réel de notre pays. Nous sommes loin des préceptes de Jacques Delors et proche de la notion de parjure qui, il est vrai, n'est pas un délit inscrit dans notre Code pénal.

Dans deux ans, lorsque les comptes nationaux seront définitivement arrêtés, la Cour des comptes effectuera une revue de détail de tous ces accommodements avec la rectitude.

D'ici là, n'oublions pas que le déficit d'environ 72 milliards peut opportunément être rapporté non pas tant au PIB mais aux 420 milliards de charges de l'Etat. Loin des illusoirs 2,7% pour 2017, on aboutit alors à près de 18% tandis que la dette ne cesse de progresser.

Jean-Yves Archer est économiste
@JYvesARCHER

Les Echos.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) Elections : faut-il un casier judiciaire vierge pour être candidat ?

Simon Barbarit (images Sandra Cerqueira)

C'est la proposition de deux parlementaires socialistes de l'Hérault, Henri Cabanel et Fanny Dombre-Coste. À sept mois du scrutin présidentiel, une telle mesure est loin de séduire l'ensemble des responsables politiques.

« En matière judiciaire, mieux vaut avoir un passé qu'un avenir » la défense d'Alain Juppé en forme d'attaque à Nicolas Sarkozy lui-même visé dans l'affaire Bygmalion, ne risque pas de satisfaire le sénateur socialiste Henri Cabanel. Avec sa collègue de l'Hérault, la députée PS, Fanny Dombre-Coste, il a déposé une proposition de loi visant à imposer à tout candidat à une élection nationale (présidentielle, législative ou sénatoriale) la publication d'un casier judiciaire vierge. Plus précisément, ces sont deux textes qui ont été déposés à l'Assemblée nationale et au Sénat cette semaine. Pour les élections municipales, départementales et régionales, une proposition de loi ordinaire suffit. Mais pour les élections nationales de l'année prochaine (présidentielle, législatives et sénatoriales) une proposition de loi organique est nécessaire et anticiperait toute censure de la part du Conseil Constitutionnel. Le casier judiciaire devra alors être vierge de toute condamnation pour manquement à la probité (corruption, prise illégale d'intérêts, fraude fiscale) et d'atteinte aux personnes (violence, agression sexuelle, harcèlement, abus de faiblesse).

Montebourg et Macron sur le terrain de la probité

« Je l'ai présentée ce matin à mon groupe (PS) qui dans sa grande majorité est tout à fait d'accord sur le fond. Mais il souhaite encore réfléchir sur la possibilité politique de pouvoir l'inscrire dans une niche parlementaire » rapporte Henri Cabanel, un proche d'Arnaud Montebourg comme le rappelle Nicole Bricq. Cette sénatrice socialiste, proche d'Emmanuel Macron, en profite pour lâcher que cette mesure ne « l'intéresse pas beaucoup ». Une rivalité entre soutiens de deux futurs (probables) candidats à la présidentielle ?

Car sur le terrain de la probité des responsables politiques, le leader d' « En Marche ! » n'était pas en reste lors de son meeting à Strasbourg le 4 octobre dernier. Parmi ses rares propositions, il distillait celle de suspendre la nomination d'un ministre à l'examen de son casier judiciaire tout en attaquant tour à tour Nicolas Sarkozy et Alain Juppé sur leurs déboires judiciaires (voir notre article). Le 10 octobre dernier Arnaud Montebourg s'était dit lui « favorable à l'inéligibilité à vie pour tous ceux qui auront été condamnés ». Henri Cabanel a toutefois tempéré ses ardeurs expliquant que son texte ne constituait pas en « une inéligibilité à vie » car ce serait inconstitutionnel. « Suivant la peine, Il y a des délais, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 10 ans, où on peut demander à ce qu'on l'efface de son casier pour pouvoir se présenter ».

Virginie Calmels : « La probité d'Alain Juppé n'a pas été mise en cause »

Favori des sondages à la primaire des Républicains, Alain Juppé, condamné en 2004 à 14 mois de prison avec sursis et à 1 an d'inéligibilité pour prise illégale d'intérêt dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris, pourrait évidemment pâtir d'une telle mesure. Raison pour laquelle, la première adjointe au maire de Bordeaux Virginie Calmels y voit « une petite manipulation » émanant de « socialistes ». « Dans le cas d'Alain Juppé, sa probité n'a pas été mise en cause. Et je crois que c'est pour cela que les Français lui ont pardonné et l'ont élu à des fonctions importantes » assure-t-elle reprenant ainsi un argument déjà évoqué par Alain Juppé lui-même, à savoir la reconnaissance par la Cour d'appel qu'il ne s'était rendu coupable d'aucun enrichissement personnel.

Bruno Le Maire demande la « transparence »

A droite, c'est Bruno Le Maire qui met le pied dans le plat avec une autre proposition. Celle-ci impose la transparence sur son casier judiciaire pour tout candidat à une élection locale ou nationale. « On ne s'organise pas en juge. Nous ne demandons pas que le casier judiciaire soit vierge mais sa publication pour que les Français puissent trancher » développe Gérard Cornu, soutien de Bruno Le Maire au Sénat qui ajoute qu'une telle mesure ne prendrait pas la forme d'une loi mais d'un référendum, concomitant au deuxième tour des élections législatives dans l'hypothèse où Bruno Le Maire accèderait à l'Elysée.

« Ça ne vise personne mais ça concerne tout le monde » avait indiqué Bruno le Maire lors du premier débat entre les candidats de la primaire de droite. Alain Juppé l'avait quand même pris pour lui. « Je tiens mon casier judiciaire à la disposition de Bruno » (...) s'ils (les Français) estiment que ma faute me disqualifie, ils ne m'éliront pas » s'était-il défendu. Nicolas Sarkozy s'était, lui aussi, senti concerné : « Mon casier judiciaire, après 37 ans de vie politique, il est vierge » (...) « Est-ce que vous croyez vraiment que si j'avais quoique ce soit à me reprocher, je me lancerais dans cette campagne » ?

« Une connerie ! » pour Serge Dassault

Ce matin, au groupe Républicain du Sénat, les textes Cabanel/Dombre-Coste n'étaient, c'est le moins qu'on puisse dire, pas vraiment plébiscités. Le sénateur Serge Dassault, coprésident le comité de soutien de Nicolas Sarkozy en Essonne, s'est fendu d'une lapidaire mais explicite réponse : « c'est une connerie ! ». Autre soutien de l'ancien chef de l'Etat, Alain Joyandet estime quant à lui « que la droite a bien d'autres choses à faire ». « C'est bien de mettre en route l'entonnoir de la communication pour amuser les gens pendant trois jours avec ce genre de choses » ironise-t-il avant de dérouler ce qu'il considère être les « véritables sujets » pour les Français : « le chômage », « le pouvoir d'achat », « la sécurité », « le djihadisme... »

Il n'empêche, n'en déplaise à Alain Joyandet, selon un sondage Harris Interactive pour l'ONG Transparency International France et Tilder, plus de 70% des Français jugent les parlementaires, le Président et l'exécutif comme plus ou moins corrompus.

publicsenat.fr

A Suivre...
La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog
www.verblog.com

